



Mairie de DAOULAS

17 route de Loperhet
BP 4028 - 29460 DAOULAS

Tél.: 02 98 25 80 19
Mél : info@daoulas.com
www.daoulas.bzh

HORAIRES D'OUVERTURE

Le Matin
du Lundi au Samedi
de 9h00 à 12h00

Fermé l'après-midi

Votre bulletin municipal par courriel :

RAPPEL : vous pouvez recevoir votre bulletin municipal par courrier électronique dès sa parution. Pour cela, il vous suffit de nous transmettre votre adresse de courriel si vous souhaitez le recevoir, en nous écrivant à : info@daoulas.com

Vous pourrez vous désinscrire à tout moment de la même manière. Ce service est évidemment gratuit et il n'est pas nécessaire d'habiter Daoulas pour en bénéficier.

Retrouvez votre commune sur Facebook :

[https://www.facebook.com/
Ville-de-Daoulas-
509295375902676/](https://www.facebook.com/Ville-de-Daoulas-509295375902676/)

Scannez et likez !



Pour obtenir l'application l'App Untag,
générez sur untag.io/app



Pour faire paraître une information ou une annonce dans le bulletin des mois de
AVRIL

faites parvenir votre texte pour le
Vendredi 19 mars par mél à
info@daoulas.com

KELEIER AR MIZ

bulletin municipal édité par la
Commune de Daoulas,
Mairie - 17 route de Loperhet
BP 4028 - 29460 DAOULAS

Directeur de la publication et responsable de la
rédaction : Jean-Luc LE SAUX, Maire
Imprimé par la Mairie de Daoulas. Gratuit.

NOUVEAU !

www.daoulas.bzh

**Vous l'avez peut-être vu, notre site internet a été entièrement rénové :
nouvelle interface, nouvel habillage, refonte des rubriques...**
Nous espérons vivement qu'il répondra mieux à vos attentes !

N'oubliez pas que cet outil d'information est complété par :
notre page Facebook : **Ville de Daoulas**
notre profil Instagram : **daoulas.bzh**
et notre présence sur l'application **Panneaupocket**
(sur mobile et sur ordinateur fixe, gratuit, sans publicité)

La devise de la République au fronton de la Mairie



Depuis quelques jours, la devise de la France donne son identité à la Maison commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale déménage

Le CCAS de Daoulas accompagne de nombreuses personnes dans leurs démarches : Suivi des dossiers de l'obligation alimentaire et de l'aide sociale départementale, Instruction de la domiciliation, Aide alimentaire d'urgence, Secours, Suivi des demandes de logements sociaux, Informations sociales diverses...

**À compter du 1^{er} mars, le CCAS de Daoulas
vous accueille sur rendez-vous en Mairie, 17 route de Loperhet.**

Contacts : ccas.daoulas29@gmail.com - 02 98 25 95 21
En cas d'urgence, contactez la mairie au 02 98 25 80 19.

La Kompani (service de garde à domicile) sollicite votre point de vue

L'Association « Les Mésanges » qui gère le Multi-accueil de Dirinon propose depuis plusieurs années un service de garde à domicile « La Kompani ». Cette structure propose aux familles du Pays de Landerneau Daoulas un service à domicile pour la garde des enfants de **2 mois et demi à 12 ans**. Elle intervient de **6h à 21h, du lundi au dimanche**. Elle assure également les transports entre le lieu d'accueil et le domicile.

L'association souhaite aujourd'hui faire l'état des lieux des solutions de garde d'enfants existantes sur le territoire. Cette évaluation lui permettrait d'identifier plus justement les besoins des familles et, de ce fait, d'ajuster son offre d'accueil et d'accompagnement.

Ainsi, elle sollicite les familles intéressées pour leur soumettre un petit questionnaire (quelques minutes pour une quinzaine de questions courtes). Pour obtenir le lien vers ce questionnaire, merci d'écrire par mél à la Mairie de Daoulas à : info@daoulas.com

Association Les Mésanges - 12 rue Kéréol - 29460 Dirinon
02.98.07.14.06 - lesmesanges.eaje@yahoo.fr

Etat civil

Décès :

Mme Marie PRIGENT, Vve MÉVEL, le 19 février.

Urbanisme

Permis de construire accordés :

GRANSON-QUELAUDREN, Lot Pen ar Guer 32, maison d'habitation
LE BRENN-BAUDOIN, Lot Pen ar Guer 19-20, maison d'habitation
DEMEULIER, Lot Pen ar Guer 28, maison d'habitation
PRIGENT, Lot Pen ar Guer 6, maison d'habitation
LE BORGNE-COZ, Lot Pen ar Guer, maison d'habitation
LE ROY-LESCOP, Lot Pen ar Guer 11, maison d'habitation

Déclaration préalable sans opposition :

SOBANSKI, 6 le Pouligou, piscine
EPCC, 21 rue de l'Eglise, ravalement
LE BRAS, 15bis rue du Veillenec, clôture

Recensement militaire

Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Filles et garçons, inscrivez-vous : soit à la mairie (apporter livret de famille et pièce d'identité), **soit en ligne sur le site dédié www.majdc.fr**.

Cette démarche est obligatoire. L'attestation de recensement ou de la Journée Défense et Citoyenneté est indispensable pour certaines procédures (inscription au bac, au permis de conduire...).

Association des Anciens Combattants

Notre Assemblée Générale a été reportée à cause du virus, mais nous devons rester en règle étant donné que le bureau est à renouveler. Nul ne sait à quelle date nous pourrions de nouveau nous réunir, nous allons donc opérer ainsi :

Les adhérents volontaires pour se présenter à l'élection doivent contacter le Président André Ségalen, de même pour ceux qui souhaitent poser des questions, avant le 15 mars dernier délai au 02 98 20 71 21.

Le bureau se réunira ensuite pour approuver le bilan 2020 et procéder à l'installation des nouveaux membres (s'il y en a), élus pour 3 ans.

Vous recevrez un résumé de cette réunion et vous aurez 15 jours pour approuver ou pas le bilan et l'élection du bureau. Sans réponse de votre part, le résultat sera considéré comme acquis. Une fois passé ce délai, nous informerons les municipalités et la Sous-Préfecture de la composition du bureau.

Nota : les membres du bureau actuel sont en principe volontaires pour poursuivre l'aventure, avec nous l'espérons d'autres adhérents : trésoriers François Yvinec, Yolande Kervella, secrétaire Françoise Courtois, membres Henriette Marrec, Joël Martin, Jacques Delaplace, Francis Ropars.

Commémoration du 19 mars 1962

Un hommage en comité très restreint (sans public) sera rendu aux victimes du conflit en Afrique française du Nord le vendredi 19 mars à Logonna et à Daoulas.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu Lundi 8 mars à 18h30. À l'ordre du jour : Vote du Compte administratif (CA) et Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le vote du budget est prévu le Lundi 22 mars à 18h30.

Taille des haies et élagage & Frelons asiatiques

Avec l'arrivée des beaux jours vient le temps de la nidification pour de nombreuses espèces animales, et du fleurissement pour de nombreux végétaux. Il est ainsi préconisé de s'abstenir de tailler les haies ou d'élaguer les arbres de la mi-mars jusqu'à fin Juillet, afin de préserver les nids et les ressources alimentaires de la faune.

Malheureusement, les beaux jours sont aussi synonymes de réveil des reines frelon asiatique qui vont chercher à créer leur nid primaire (petite boule ronde et gris clair, de la taille d'une balle de tennis). Il est donc conseillé de commencer à surveiller les corniches des toitures, les encadrements de fenêtres et autres appentis... Appelez la mairie (02 98 25 80 19) en cas de découverte d'un nid.

Familles de Vacances du Secours Populaire

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et d'août sur une période de 15 jours.

Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principalement des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire.

En Mars de chaque année, nous fixons les dates d'accueil de juillet et août. Pour information, cette année les périodes sont du 16 au 30 juillet 2021 et du 30 juillet au 16 août 2021.

La procédure comprend la visite des familles effectuée par deux bénévoles du comité le plus proche de votre domicile durant laquelle nous échangeons sur votre projet d'accueil d'un enfant et de la constitution d'un dossier (documents: certificat médical de non-contagion, l'extrait du casier judiciaire volet n°3 et les attestations d'assurance).

Chaque année, nous organisons une réunion d'information pour répondre à toutes les questions.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous espérons mener à bien cette action, mais la préservation de la santé de chacun reste notre priorité.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces actions de solidarité.

Permanences du service Accès Vacances:

Lundi : 14h à 16h30 - Mardi : 9h à 12h - Jeudi : 9h à 12h

Nous contacter par téléphone au 02.98.44.48.90

ou par courriel à : vacances@spf29.org

Protégeons nos hirondelles et nos martinets !

En 2020, le Groupe « Hirondelles & Martinets » Finistère de la LPO Bretagne (Ligue pour la Protection des Oiseaux et de la Biodiversité) lançait un cri d'alerte pour sauver les hirondelles et les martinets, dont la population a chuté en moyenne de 40% depuis 1989.

Sauver ces magnifiques oiseaux si proches de nous, et dont l'existence dépend de nous, c'est d'abord les protéger, empêcher tout dérangement autour des nids, surtout en période de nidification, et les actions suivantes peuvent y contribuer :

- Installer des nids artificiels,
- Poser des planchettes anti-salissures si les fientes causent des gênes,
- Placer des bacs à boue à proximité des zones de nidification, si ce matériau, indispensable pour la fabrication de leurs nids, fait défaut.

Si vous souhaitez les aider, l'accompagnement par des bénévoles du Groupe dédié à ces oiseaux, est nécessaire. Contactez-nous au 07 49 22 17 84 ou adressez-nous un email à gwennili29bzh@gmail.com.

Si vous avez la possibilité, vous pouvez nous aider à recenser les nids ; contactez-nous afin de connaître le protocole.

N'oublions pas que la réglementation aussi protège ces oiseaux ainsi que leurs nids, qu'ils soient vides ou occupés, et ce, toute l'année. La destruction intentionnelle de nids expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.

Le printemps sera bientôt là. Réservons un agréable accueil à nos hirondelles et nos martinets qui nous le rendront bien en luttant efficacement contre un grand nombre d'insectes, comme les moustiques. Alors, aidons-les à s'installer chez nous, ils nous remercieront !

Vigilance face à la peste porcine

**Détenteurs de porcs ou de sangliers :
déclaration obligatoire et vigilance PPA**

La Peste Porcine Africaine (PPA) est une maladie virale et contagieuse des porcs et sangliers, sans danger pour l'homme, mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée chez des sangliers sauvages en septembre 2018 en Belgique, près de la frontière française. La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés, et aussi par les viandes et charcuteries issus d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer, nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de : 1/ déclarer vos animaux (y compris en tant qu'animaux de compagnie), 2/ respecter les mesures sanitaires, 3/ contacter votre vétérinaire si vous suspectez la maladie.

*Etablissement de l'Élevage du Finistère : 02 98 52 49 63
agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.plateforme-esa.fr*

Lutte collective contre les ragondins et rats musqués

Le Syndicat de bassin de l'Elorn organise avec la FDGDON* une campagne de lutte collective contre les ragondins et rats musqués du 1^{er} mars au 30 juin sur les bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrou.

Les ragondins et les rats musqués sont des espèces invasives, originaires d'Amérique, qui prennent la place d'espèces locales et causent des dégâts sur les berges des cours d'eau (terriers) et les cultures.

Les personnes intéressées pour devenir piégeurs volontaires peuvent contacter le Syndicat de bassin de l'Elorn (02.98.25.93.51) ou la FDGDON (02.98.26.72.12). Aucun agrément n'est nécessaire pour les piégeurs volontaires, une simple déclaration en Mairie suffit. Une prime de 5 € sera versée par capture de ragondin ou rat musqué.

Pour en savoir plus sur les espèces invasives animales et le piégeage : <https://bassin-elorn.fr/espaces-naturels/especes-invasives-animales/>

(*FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Déchetteries

Les déchetteries du Pays de Landerneau-Daoulas basculent en horaire d'été au 1^{er} mars : 9h-12h / 14h-19h.
Attention : fermeture à 18h tant que dure le couvre-feu.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service environnement par mail à : environnement@ccpld.bzh ou par téléphone au : 02 98 21 34 49.

La CCPLD recrute

Lauréates dans le cadre d'une candidature unique, coordonnée et cohérente du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et s'étant engagée dans l'élaboration d'une « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), les communes de Landerneau et Daoulas en synergie avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau souhaitent disposer de capacités renforcées pour mener à bien une politique globale et volontariste de dynamisation de leurs centralités.

Pour ce faire la Communauté de Communes du Pays de Landerneau crée le poste de : **Chef(fe) de projet « Petites Villes de Demain » « Opération de revitalisation de territoire » (CDD 5 ans)**

Merci de déposer votre candidature (lettre de motivation manuscrite, CV détaillé, diplôme), sur le site internet de la CCPLD (<http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/offres-emploi-ou-de-stage>), **pour le 19 mars 2021** dernier délai.

Contact pour tous renseignements complémentaires : Mme Christelle PAGET-BLANC, Directrice du Pôle aménagement au 02.98.21.37.67 ou Mme Catherine GOURMELON, Responsable du service ressources humaines au 02.98.85.43.16.

Contacts utiles :

Urgences médicales
(WE, nuit, jours fériés)
(SAMU, médecin ou dentiste
de garde) : **15**

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17
ou 02 98 25 80 06

Centre Antipoison (Rennes)
02 99 59 22 22

Pharmacie de garde
(serveur vocal)
3237 (0,34 euro/min)

Assainissement collectif
Eau du Ponant : 02 29 00 78 78
(urgences 24h/24 - 7j/7)

EDF (sécurité)
09 72 67 50 29
(appel local)

GDF (sécurité)
02 98 02 02 22

EAU

Veolia : 09 69 32 35 29
(appel local)

Presse locale

Le Télégramme :
Bruno INIZAN
06 15 20 34 77
brunotelegramme@yahoo.fr

Ouest-France :
Gérard VIUDES
artmanity@gmail.com
par SMS au 07 68 47 33 44
02 98 30 37 50 (rédaction Brest)

Retrouvez toute
l'administration publique sur
www.service-public.fr

Collecte des ordures ménagères :

Le ramassage s'effectue le
MERCREDI à partir de 5h du matin.

Bacs verts : 10 et 24 mars

Bacs jaunes : 3, 17 et 31 mars

Nota : retrouvez le calendrier annuel
de la collecte sur internet :

www.pays-landerneau-daoulas.fr
(rubrique Environnement)

Vous pouvez également vous le
procurer à l'accueil de la mairie.

Pour tout renseignement sur le
fonctionnement de la collecte,
contactez le Service environnement de
la Communauté de communes :

02 98 21 34 49

La CCPLD recrute

Rejoignez l'équipe de l'Office de tourisme du Pays de Landerneau-Daoulas pour la saison 2021 ! La Communauté du pays de Landerneau-Daoulas recrute 4 agents saisonniers pour l'accueil touristique durant l'été (du 1er juillet au 31 août 2021).

Localisation des postes : Office de tourisme à Landerneau, Points d'information touristique à Daoulas et Maison du Patrimoine à La Roche-Maurice, Des accueils « hors les murs » sur des lieux touristiques du territoire.

Missions, en autonomie ou en équipe, selon les sites : Assurer l'accueil physique et téléphonique et assurer les réponses par mail/courrier, selon les procédures définies et participer à l'accueil « hors les murs », Répondre de manière adaptée aux attentes personnalisées des visiteurs français et étrangers, Prescrire et vendre les prestations de billetteries (à Landerneau), Construire et mener des visites guidées (ex : le cœur historique de Daoulas et le château de Roch Morvan à La Roche Maurice), Assurer la bonne tenue de l'espace accueil, de la documentation, des stocks.

Conditions de travail : Travail le week-end et jours fériés, Temps de travail hebdomadaire : temps plein (35h/semaine), 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs, SMIC horaire, 2 journées de formation sont prévues les 1er et 2 juillet, Permis B indispensable, Les postes sont ouverts à toute personne âgée de 18 ans et plus au 1er janvier 2021.

Pour plus d'informations et pour postuler, rendez-vous sur le site internet de la CCPLD : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/> - Rubrique « En 1 clic » (milieu de page), cliquez sur « Offres d'emploi et stages »

Vous avez jusqu'au 8 mars pour envoyer vos candidatures... lancez-vous !

Service National Universel - SNU

Le SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent se porter volontaires pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

La campagne d'inscription 2021 pour les jeunes volontaires nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 est ouverte sur le site internet : <https://www.snu.gouv.fr/>

L'Armée de l'Air et de l'Espace recrute

Pour assurer pleinement ses missions permanentes de protection, de dissuasion et d'intervention, l'armée de l'Air et de l'Espace recrutera et formera près de 3 000 jeunes dans plus de 50 métiers différents. Notre recrutement est ouvert, du niveau 3^{ème} à Bac+5, à la population française âgée de 17 à 30 ans (et de 16 à 18 ans pour intégrer une scolarité à l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air à SAINTES).

Ce recrutement se déclinera pour l'essentiel comme suit : Elèves officiers du personnel navigant (EOPN), plus de 70 postes proposés ; Officiers sous contrat du personnel non navigant (OSC PNN) : plus de 50 postes proposés ; Elèves sous-officiers (ESO) : plus de 1 500 postes proposés ; Militaires techniciens de l'Air (MTA) : plus de 950 postes proposés ; Autres recrutements (Ecole de l'Air, EETAA Saintes, EPAA, CPGE, etc.) : près de 400 places.

Pour toute information sur les filières, les formations, les métiers... contactez le bureau « Air et Espace » du Finistère situé au 8 bis rue Colbert (derrière le Quartz) à Brest (intégré au CIRFA). Contact 02 98 22 16 23

Préparation Militaire Marine

La marine nationale propose aux jeunes citoyens des stages de Préparation Militaire Marine répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer leur permettant une prise de contact avec le milieu militaire et la marine. Notre département dispose de trois centres d'accueil dans les villes de Brest, Morlaix et Quimper. Expérience solidaire et unique, la préparation militaire a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et aux enjeux de la défense, et tout particulièrement aux missions de la marine nationale par l'intermédiaire d'une formation militaire élémentaire.

*Pour tout renseignement, contacter le CIRFA de Brest,
8 rue Colbert (derrière le Quartz), Tél.: 02 98 22 16 23*